ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
Centre Technique de la Forêt Communale
BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
*Tél. : **(00237) 677757993** E-Mail : **ctfccameroun@yahoo.com***
Site web : www.foretcommunale-cameroun.org

UNION EUROPEENNE

CONTRAT DE CONSULTANT ASSISTANT SUIVI EVALUATION AUPRES DE L'ANTENE SAVANE SECHE

Entre les soussignés :
Le Centre Technique de la Forêt Communale, inscrite, dont le siège est situé à Yaoundé CAMEROUN représenté par Monsieur Bodelaire KEMAJOU en sa qualité de Directeur.
Ci-après désigné par « CTFC » d'une part,
Et
Monsieur ABDOURAHMANE NASSOUROU né vers 1970 à Godola-Méri, de nationalité camerounaise, CNI : 000437491 du 04/01/2017 demeurant à Maroua, d'autre part,
Ci-après désigné par le « **Consultant** » ou « BDOURAHMANE NASSOUROU »
Il a été convenu un contrat consultation.

Article 1 – Objet
Le travail du consultant consiste à suivre de manière permanente les activités du Projet Reboisement 1400.

Article 2 – date d'effet et durée du contrat
Le présent contrat de prestation est signé pour la période allant du 02 août 2021 au 02 décembre 2022.

Article 3 – fonctions Lieu de travail
ABDOURAHMANE NASSOUROU exercera ses fonctions de consultant. Une fiche de poste détaillant les missions dévolues sera mise à disposition. Rapportage mensuel et semestriel des activités.
Le consultant exercera ses missions à l'antenne de Maroua au sein de la délégation régionale du MINFOF.

Article 4 – Rémunération
La prestation est de 200 000 FCFA brut par mois. Le prestataire percevra la somme net de 189 000 FCFA déduction faite de l'IR 5,5 d'un montant de 11 000 FCFA, payable sur subvention des communes.

Article 5 – Résiliation du contrat
Le CTFC se réserve le droit de résilier ou d'annuler le contrat, dans les cas suivant :
- Incompétence
- Retard grave dans la réalisation de la prestation

Article 6 – Couverture sociale
En dehors du prélèvement à la source de l'IR, le consultant est responsable de toutes les autres charges fiscales et sociales liées dans l'exercice de sa prestation.

Yaoundé, le 02 Août 2021

(Lu et approuvé)	*(Lu et approuvé)*
Le prestataire	**Le Directeur du CTFC**